

## EXPERTISE PHYTOBAC - AIRE INDIVIDUELLE



### VOUS SOUHAITEZ

- Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires PHYTOBAC® agréé, fonctionnel et sécurisé



### NOTRE SERVICE

Nous vous proposons un accompagnement :

- Pour la réalisation d'un PHYTOBAC® :
  - conforme au cahier des charges de BAYER CropScience
  - conforme à la notice du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie
  - opérationnel et adapté à l'exploitation
- Personnalisé en fonction de vos besoins, qui comprend tout ou partie des modules suivants :
  - validation des volumes d'effluents
  - dimensionnement du PHYTOBAC®
  - validation du système de traitement PHYTOBAC®
  - suivi du fonctionnement du PHYTOBAC® sur la première année de mise en service

Nous vous apportons :

- Un document écrit comprenant, en fonction des modules choisis :
  - le diagnostic pour le dimensionnement du PHYTOBAC®,
  - le document de validation du système de traitement
  - l'attestation de conformité
  - la notice technique du procédé PHYTOBAC® du Ministère de l'environnement ...
  - le cahier des charges du procédé PHYTOBAC® de Bayer CropScience



### LES AVANTAGES PROAGRI

- ✚ Des conseils d'un expert formé dans la conception de PHYTOBAC®
- ✚ Un conseil indépendant
- ✚ Un système conforme aux exigences techniques



# INFOS PRATIQUES

## Public :

- Agriculteur souhaitant vérifier le bon fonctionnement de son système de traitement de type PHYTOBAC®
- Agriculteur souhaitant réaliser son système de traitement de type PHYTOBAC®

## Modalités et durée :

- Entre 3 et 5 jours suivant les modules choisis
- Préalable : réflexion engagée sur l'aménagement d'une aire de lavage de pulvérisateurs avec estimation des volumes d'effluents à traiter

## Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

### Votre contact

Sylvie PILLOT  
Assistante  
04 75 82 40 29  
sylvie.pillot@drome.chambagri.fr

### Votre intervenant

Conseillère expert PHYTOBAC®